



# Ce que l'on sait de la présence de Chevron en Équateur et de la stratégie frauduleuse des plaignants

Chevron se défend contre des allégations mensongères selon lesquelles le Groupe serait responsable de supposés dommages environnementaux et sociaux dans la région amazonienne de l'Équateur. Chevron n'a jamais conduit d'opérations de production pétrolières en Équateur, et sa filiale Texaco Petroleum Co. (« TexPet ») a procédé à une [remise en état](#) complète correspondant à la part lui étant imputable de l'impact sur l'environnement de ses activités d'exploitation pétrolière antérieures à 1992.

Après certification de cette remise en état par toutes les autorités administratives indépendantes équatoriennes en charge de la supervision, TexPet a reçu, de toutes les autorités publiques nationales, provinciales et locales, avant son rachat par Chevron en 2001, un quitus plein et entier la dégageant de toute autre obligation à cet égard. La compagnie pétrolière d'État équatorienne, Petroecuador, détenait une participation majoritaire de 62,5 pour cent dans le consortium auquel appartenait TexPet jusqu'en 1992 ; elle a, en outre, été l'unique propriétaire d'opérations pétrolières considérablement plus importantes au cours des deux décennies écoulées. Petroecuador n'a procédé à aucune remise en état environnementale en liaison avec les dommages antérieurs à 1992 correspondant à sa part majoritaire et a, depuis lors, accumulé un [passif environnemental](#). L'ensemble des conditions environnementales existantes dans la région est, au plan juridique, de la seule responsabilité de Petroecuador. En décembre 2011, la compagnie d'État équatorienne a rendu public un plan de remise en état de 70 millions USD destiné à [prendre en compte](#) le solde des travaux de nettoyage restant à effectuer.

Chevron a étudié de manière approfondie les demandes présentées par les avocats des parties demandereses concernant diverses allégations de préjudices sociaux, sanitaires et environnementaux. À la demande de Chevron, nombre de toxicologues, épidémiologistes, écologistes, anthropologues et spécialistes des sciences de la terre ont étudié les éléments de preuve soumis, dont plus de 1 500 échantillons environnementaux ; ils ont conclu à l'inexistence d'éléments probants à l'appui de ces demandes. Tout au contraire, tous les éléments de preuve légitimes soumis aux tribunaux équatoriens démontrent que les opérations passées de Texaco Petroleum Company ne présentent pas de risque pour la santé des populations locales et qu'elles n'ont pas eu d'incidence significative sur la nappe phréatique, l'eau potable, la biodiversité ou les cultures indigènes. Les allégations persistantes des avocats des parties demandereses ont été démenties par ces preuves scientifiques massives.

Un juge équatorien ne s'en est pas moins prononcé, en février 2011, en défaveur de Chevron, accordant aux demandereses plus de 18 milliards USD (par la suite, ramenés à 9,5 milliards USD), dont près de la moitié à titre de « dommages exemplaires » pour lesquels il n'existe pas de fondement juridique en droit équatorien. Chevron a [interjeté appel](#) de ce jugement en invoquant l'absence de base scientifique et le fait que la juridiction de première instance avait fermé les yeux sur des preuves accablantes de fraude et de comportements fautifs. En janvier 2012, une cour d'appel équatorienne a pourtant [confirmé](#) le jugement de première instance. Les soutiens des parties demandereses ont alors salué ces décisions qui, à leurs yeux, constituaient une victoire historique.

Chevron a institué une action civile devant une juridiction américaine et, en mars 2014, le tribunal fédéral de première instance (*U.S. District Court*) pour la circonscription judiciaire sud de New York (*Southern District of New York*) a jugé

que la condamnation équatorienne à un montant de 9,5 milliards USD était le résultat d'une fraude et d'une activité de racket, et qu'il ne pouvait, de ce fait, être exécuté aux États-Unis.

Le [jugement de près de 500 pages](#) concluait que Steven Donziger, le principal avocat américain dans le procès équatorien visant la compagnie, était l'auteur de faits constituant des infractions à la loi américaine de prévention et de répression du racket et de la corruption (*Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act*, loi « RICO »), s'était livré à l'extorsion et au blanchiment de capitaux, avait commis des fraudes électroniques, avait contrevenu à la loi américaine sur la corruption internationale (*Foreign Corrupt Practices Act*, FCPA), avait suborné des témoins et avait fait obstruction à la justice en relation avec l'obtention de la décision équatorienne, ainsi qu'en tentant de dissimuler ses actes délictueux et ceux de ses complices.

Le tribunal a jugé que Donziger et son équipe avaient rédigé eux-mêmes le jugement du tribunal [équatorien] et avaient promis 500 000 USD au juge équatorien pour que celui-ci se prononce en leur faveur et signe la décision. Ainsi que l'a écrit le juge Lewis Kaplan dans le jugement du tribunal :

**« [I]es actes délictueux de Donziger et de son équipe équatorienne constitueraient des infractions au regard du droit de toute nation aspirant à un état de droit, y compris l'Équateur, et ils le savaient. De fait, l'un des membres de l'équipe juridique équatorienne a, dans un moment d'honnêteté dicté par la panique reconnu que, si des documents faisant apparaître ne serait-ce qu'une partie de ce qu'ils avaient fait étaient jamais rendus publics, 'non seulement la procédure n'y survivrait pas, mais encore [qu']il [était] bien possible [qu'eux] tous, [leurs] avocats, finissent en prison'. Le moment est venu de considérer les faits pour ce qu'ils sont ».**

Tout au long d'un procès de sept semaines, Chevron a présenté des éléments de preuve qui n'ont pas été réfutés, exposant en détail l'ampleur des actes frauduleux entrepris et dirigés par Donziger, son équipe juridique équatorienne et leurs complices, et notamment la fabrication de preuves environnementales, les pressions exercées sur des experts scientifiques pour qu'ils falsifient leurs rapports, le complot pour intimider les juges et les contraindre à rendre des décisions en leur faveur, la corruption d'experts désignés par le tribunal, et la rédaction souterraine des rapports et décisions du tribunal, jusqu'au jugement définitif, en lieu et place des fonctionnaires de justice et magistrats.

Chevron a produit 24 témoins, a soumis le témoignage écrit de 21 autres et a présenté plus de 3 000 documents à titre d'éléments de preuve.

Au nombre des témoins figuraient des personnes et entités précédemment alignés par rapport aux parties demanderesses qui ont présenté des comptes rendus de première main des faits de corruption :

- Stratus Consulting : les principaux consultants des parties demanderesses dans le domaine de l'environnement, qui appartenaient au cabinet Stratus Consulting, ont désavoué, dans leur témoignage, leur travail pour les avocats des parties demanderesses, et ont affirmé que les demandes de dommages à l'encontre de Chevron étaient dépourvues de tout fondement scientifique.
  - Dans des déclarations sous serment (qui peuvent être consultées [ici](#) et [ici](#)), des responsables de Stratus décrivent en détail le rôle qu'ont joué le cabinet et les avocats des parties demanderesses dans la rédaction du rapport supposément indépendant de Richard Cabrera sur les dommages, qui a servi de base, en termes de preuves, au jugement équatorien rendu en 2011 à l'encontre de Chevron. Le témoignage comporte également un compte rendu direct du contrôle exercé par Donziger sur le processus du « Rapport Cabrera », ainsi que de la pression dont a usé Donziger pour inventer les dommages imputés à Chevron. Dans leurs déclarations, les responsables du cabinet précisait « Stratus n'[avait] connaissance d'aucune donnée scientifique indiquant que des personnes se trouvant dans la zone de l'ancienne concession [buvaient] de l'eau polluée par du pétrole », et qu'il n'avait non plus « connaissance d'aucune donnée scientifique montrant que des effets nocifs pour la santé étaient causés par une quelconque pollution résultant des opérations pétrolières dans la région de l'Orient ».
- Alberto Guerra : ancien juge équatorien autrefois en charge de l'affaire a déclaré, dans son témoignage, qu'avait été promis au juge ayant rendu le jugement, par les avocats des parties demanderesses, la somme

d'un demi-million de dollars en contrepartie de la possibilité pour eux de rédiger à sa place un jugement en faveur des parties.

- Alberto Guerra, initialement en charge de l'affaire lors de l'institution initiale de celle-ci en 2003, a révélé avoir reçu des avocats des parties demanderesse des milliers de dollars, et de même qu'un juge ultérieur, Nicholas Zambrano, en contrepartie de la possibilité pour lesdites parties demanderesse de rédiger illégalement des décisions de justice rendues par le même Nicholas Zambrano, et d'un jugement en leur faveur. Alberto Guerra, qui n'est plus juge, a déclaré dans son témoignage que les avocats des parties demanderesse avaient pu rédiger le jugement en leur faveur après avoir promis à Nicholas Zambrano de lui payer une commission occulte de 500 000 USD sur les produits d'exécution du jugement, et que lui-même avaient relu le projet des avocats des parties demanderesse pour Nicholas Zambrano avant que le juge ne le rende formellement.
- Burford Capital : l'un des principaux soutiens financiers des parties demanderesse a soumis une déclaration sous serment exposant la fraude et les comportements fautifs des avocats des parties demanderesse dans le but d'obtenir des financements.
  - Il a été révélé, en janvier 2013, que Burford avait suspendu son financement et avait accusé les avocats des parties demanderesse de fraude et d'autres comportements fautifs en liaison avec l'affaire. Le 17 avril 2013, Burford a soumis une [déclaration sous serment](#) attestant de la connaissance par le cabinet du comportement fautif des avocats des parties demanderesse, et témoignant du fait que la procédure était irrémédiablement entachée de fraude. Christopher Bogart, Président-Directeur général de Burford, a déclaré : « la société Burford se tient aux côtés de ses clients face aux tactiques contentieuses agressives employées par leurs adversaires, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle entende se laisser bernier et voler sans rien dire, ou être en aucune manière impliquée dans de tels comportements ».

Le jugement du tribunal fédéral de première instance de mars 2014 fait défense à Donziger et ses collaborateurs de chercher à obtenir l'exécution de la décision équatorienne aux États-Unis, ainsi que de profiter plus amplement de leurs actes illégaux.

Le jugement équatorien est également mis en cause dans d'autres ressorts : après un examen approfondi des éléments de preuve indicateurs de la fraude et de la corruption qui ont caractérisé la procédure équatorienne, la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a ordonné [à la République d'Équateur de suspendre l'exécution de tout jugement à l'encontre de Chevron](#) jusqu'à ce qu'elle règle la demande visant l'Équateur dont elle a été saisie par Chevron en relation avec diverses violations du traité en matière d'investissement en liaison avec l'affaire. Au mépris de cette ordonnance, le gouvernement équatorien n'a rien fait pour suspendre les efforts d'exécution et s'est, au contraire, lancé dans une campagne mondiale contre Chevron, dans un effort pour discréditer le système d'arbitrage international.

De manière distincte, le tribunal a rendu une [Sentence partielle](#) jugeant que les Conventions de règlement et de décharge de responsabilité conclues entre les pouvoirs publics équatoriens et TexPet dégageaient la société et ses entités apparentées de toute responsabilité en relation avec des demandes fondées sur l'intérêt public ou collectives dans le domaine de l'environnement. Cette sentence confirme que les demandes frauduleuses visant Chevron auraient pas dû être instituées initialement.

Chevron ne considère pas que la décision équatorienne soit exécutable par quelque tribunal respectueux de l'état de droit que ce soit. Le récent jugement rendu sur la base de loi américaine de prévention et de répression du racket et de la corruption (RICO) valide cette conviction. La compagnie entend obtenir d'autres condamnations à l'encontre des auteurs de cette fraude. Chevron continuera également à demander des mesures de redressement opposables à l'Équateur dans le cadre de la [procédure d'arbitrage en cours](#). Chevron s'opposera vigoureusement à tout effort de recouvrement et poursuivra toute personne tentant d'obtenir l'exécution du jugement dans tout autre pays ou territoire dans toute la mesure permise par la loi.

Pour consulter une présentation plus détaillée de la position de Chevron en cette affaire, consultez [www.chevron.com/ecuador/](http://www.chevron.com/ecuador/) ou <http://theamazonpost.com>.